



Monsieur Jean-François HUCHET
Président de l'Institut national
des langues et civilisations orientales
65 rue des Grands Moulins
CS 21351
75214 PARIS CEDEX 13

Réf : SL/1224/18/01

Paris, le 18 décembre 2024

Monsieur le Président,

En nos qualités de députées de la Nation, nous souhaitons vous faire part de nos vives préoccupations concernant le climat actuel sévissant à l'institut national des langues et civilisations orientales (Inalco).

Nous avons été alertées par des témoignages faisant état d'un environnement marqué par des intimidations à l'encontre d'étudiants participant au programme du département d'études hébraïques et juives, principalement en Licence d'Hébreu, qui ressentent un profond sentiment d'insécurité en raison des enseignements qu'ils suivent ou de leur appartenance religieuse.

Les élections étudiantes qui viennent d'avoir lieu ont par ailleurs exacerbé les tensions au sein de votre établissement. Selon plusieurs témoignages, les candidats de la liste « Résistances étudiantes » auraient exercé des pressions sur ceux des listes concurrentes. À titre d'exemple, les candidats de la liste « InclusINALCO » auraient été accusés de soutenir un génocide du fait de leur défense des partenariats de l'Inalco avec les universités israéliennes. Nous tenons également à vous faire remarquer que la profession de foi de la liste « Résistances étudiantes » prônait l'arrêt de ces partenariats en comparant Israël à un « système colonial sioniste », rhétorique qui reprend explicitement celle utilisée par des mouvement terroristes tels que le Hamas.

Plus préoccupant encore, il apparaît – preuves à l'appui – que le Hall 2 de votre établissement ait été utilisé, le 8 octobre dernier, pour diffuser des affiches du réseau Samidoun. Nous vous rappelons que cette organisation, reconnue comme une organisation terroriste par le Canada et les États-Unis, a soutenu activement le Hamas après les massacres du 7 octobre 2023.

Nous ajoutons que des murs de votre établissement auraient servi à afficher des messages tels que « L'université dans laquelle tu étudies collabore avec un État qui brûle les gazouies vifs.ves dans les camps », reprenant la rhétorique antisémite du Hamas qui nazifie les Israéliens et les Juifs. Une autre affiche comporte l'inscription « Libérez Georges Abdallah », condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 1986 pour complicité de l'assassinat de deux diplomates.

Il est donc inconcevable que des panneaux d'affichages ou des murs puissent être utilisés dans votre établissement pour véhiculer les messages qui appellent à la haine et font en réalité l'apologie du terrorisme.

De plus, nous avons été informées, à notre grande stupéfaction, du port d'un keffieh par un membre du personnel de la bibliothèque universitaire de votre établissement. Conformément à l'article L. 121-2 du code général de la fonction publique, nous tenons à vous rappeler que le personnel de l'université est tenu à une obligation de neutralité et se doit d'exercer ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. L'article 57 du règlement intérieur de votre établissement précise également que l'Inalco s'engage à respecter la Charte de la laïcité dans les services publics, laquelle rappelle également que « tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions ».

Face à cette situation alarmante, nous vous appelons à faire preuve d'une vigilance extrême et à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir un climat sain au sein de votre établissement. La liberté d'expression, pilier fondamental de la vie universitaire, ne doit en aucun cas être détournée pour légitimer des propos haineux ou faisant l'apologie du terrorisme.

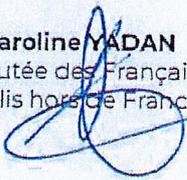
Nous attirons également votre attention sur la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité au sein de votre établissement qui demeure à ce jour insuffisant voire inexistant.

Enfin, nous souhaiterions également connaître les actions entreprises non seulement par le référent laïcité de l'Inalco afin d'assurer le respect du principe républicain de laïcité mais également les sanctions envisagées par votre direction pour mettre un terme définitif à cette situation inacceptable.

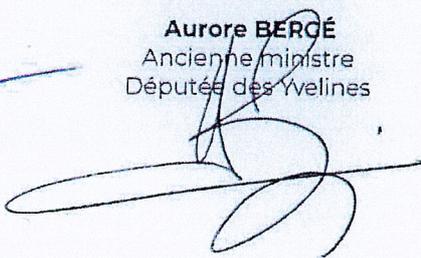
Nous sommes bien évidemment disponibles pour échanger de manière plus approfondie sur l'ensemble de ces sujets.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération.

Caroline YADAN
Députée des Français
établis hors de France



Aurore BERGÉ
Ancienne ministre
Députée des Yvelines



Constance Le GRIP
Députée des Hauts-de-Seine

